ASSOCIATION SPORTIVE MIQUELONNAISE

13 Rue du Stade - Miquelon - BP 8718 - 97500 Saint-Pierre et Miquelon
Tél/Fax : 05 08 41 61 81 - Courriel : asm@cheznoo.net

Entraîneur de football au sein de l'Association Sportive Miquelonnaise
Miquelon – 97500 Saint-Pierre et Miquelon

Profil :
Le salarié devra être détenteur du Brevet Entraineur Football.
Une expérience polyvalente solide est recherchée avec le public senior, jeune et féminin.
Il devra avoir une grande autonomie dans son poste et le sens de l'anticipation et de l'organisation.

Contexte :
Le titulaire du poste employé en CDD à plein temps (35h/semaine) sera amené sur la saison de football en extérieur.
Durant cette période, la mission est majoritairement consacrée au développement de la pratique du football et des pratiques diversifiées pour tous les publics, masculins et féminins à partir de 5 ans jusqu'au vétérans.
Il est amené à diriger et manager l'équipe d'encadrement sportif (éducateurs bénévoles et/ou salariés).

La Mission

L'activité est consacrée à l'organisation de la pratique du football et des activités diversifiées.

Rôle :
- ✓ Il propose, planifie, dirige et encadre toutes les **activités sportives** du club
- ✓ Il propose, planifie, dirige des actions en faveur du **P**rogramme **E**ducatif **F**édéral
- ✓ Il participe et accompagne les actions en faveur du **Label jeune**
- ✓ Il est le lien technique entre la Ligue (CTR) et les encadrants techniques des autres clubs de l'archipel.
- ✓ Il est l'entraîneur principal de l'équipe 1ere engagée dans le championnat local et dans la coupe de France.
- ✓ Il encadre l'ensemble des activités de toutes les catégories jeunes et féminines.
- ✓ Il participe à toutes les manifestations sportives ou extra sportives du club.

Objectifs :
- ✓ Initier et développer la pratique du football pour l'école de foot
- ✓ Développer la pratique en compétition chez les jeunes 9 à 16 ans
- ✓ Développer la pratique féminine
- ✓ Entraîner l'équipe senior pour performer dans le championnat local
- ✓ Développer des activités extra sportives pour accueillir des publiques diversifiés

Période de contrat : du 1er mai au 30 septembre 2022

Rémunération :
Le salaire net mensuel est de 2000 €/mois + les indemnités de fin de contrat.
L'hébergement et le transport sont pris en charge par le club.

Délai candidature :
Candidatures attendues pour le 1er avril 2022 par mail : asm@cheznoo.net